

Chère étudiante, cher étudiant,

Tu as été sélectionné(e) pour bénéficier d'une bourse de mobilité stage, dans le cadre du projet Erasmus+, ce dont nous nous réjouissons. C'est une belle opportunité ; c'est également un ENGAGEMENT. Il y a évidemment des règles et procédures à respecter avant, pendant et après ton séjour ; elles sont rappelées ci-après. Leur non-respect entraînera d'office l'annulation de ta candidature

Conserve bien ce document, il te servira de feuille de route.

N'oublie pas qu'une mobilité bien préparée est une mobilité réussie.

Avant de partir

1. Tu nous fais parvenir la convention de formation. Tu dois, en collaboration avec le responsable de ton stage à la heCh et le maître de stage de l'institution d'accueil, la compléter - en format Word - pour la partie « avant la mobilité », - y compris les connaissances, compétences et aptitudes à acquérir et le plan d'évaluation - et la signer; n'oublie pas d'indiquer ton nom dans l'en-tête de page ;
2. Tu nous renvoies une copie de ce document signée pour accord
3. Tu passes le test de langue en ligne (OLS) selon les règles et délai annoncés par courriel ;
4. Tu signales ton voyage sur le site de l'ambassade de Belgique, <https://travellersonline.diplomatie.be/>. Tu fais une copie de ta carte d'identité et/ou de ton passeport que tu laisseras toujours dans ton logement à l'étranger ;
5. Avant ton départ, tu passes au BRI muni des attestations d'assurances suivantes:
 - o « soin de santé (mutuelle) » ou carte européenne maladie « accident et maladie grave, y compris incapacité temporaire ou permanente »
 - o « décès, y compris rapatriement »
 - o « voyage » (annulation et perte, vol ou dégâts bagages) à prendre en même temps que le titre de transport.

Celles-ci sont obligatoires et réclamées par l'Agence Erasmus.

6. Tu recevras alors une carte plastifiée (format carte de banque) avec tes coordonnées, celles du coordinateur de l'institution d'accueil et celles de l'ambassade. Tu devras l'avoir en permanence sur toi.

Nous signerons alors le *contrat de bourse Erasmus+*.

Une fois ces documents signés, nous sommes liés contractuellement

Sur place

1. Tu représentes la Haute Ecole, et ton comportement doit être exemplaire ;
2. Tu dois nous transmettre, par courriel, copie de l'attestation de séjour* dûment complétée et estampillée pour la partie arrivée, l'original est à compléter à nouveau, mais cette fois pour la partie départ lorsque tu quitteras l'institution d'accueil et à nous rendre lors de ton retour;
3. En cas de modification du stage (durée, tâches, ...) tu nous fais parvenir, ainsi qu'à ton responsable de stage de la heCh, la section « à compléter pendant la mobilité » par courriel ;
4. Si tu dois faire face à des problèmes sur place, tu dois essayer dans la mesure du possible de les résoudre avec l'institution d'accueil; s'il n'y a pas de solution locale, tu nous contactes par téléphone 00 32 4 254 76 04 ou par courriel à l'adresse : relinter@hech.be; nous sommes là pour t'aider ;
5. Tu nous donnes de temps en temps, un mail avec des nouvelles ;
6. Tu suis régulièrement les cours de langue en ligne sur le site OLS ;

Au retour:

1. Tu présentes à nouveau le test de langue en ligne (OLS) ;
2. Tu nous remets l'attestation de séjour et la convention de formation, pour la section « à compléter après la mobilité », complétées et signées ;
3. Tu complètes le rapport de mobilité en ligne sur le site de l'agence européenne, au moyen du lien que tu auras reçu par courriel à la fin de ton séjour.

Le paiement de la bourse de mobilité Erasmus+ se fera en deux étapes:

- 1) Au moment de ton départ, 80% du montant total maximum de la bourse ;
- 2) après ton retour et remise de TOUS les documents contractuels, solde des 20% restant en fonction du nombre de jours effectivement passés sur place.

(La gestion des autres aides financières, bourse Fédération Wallonie-Bruxelles, conseil social etc... ne dépend pas du BRI).

**à télécharger via <https://www.hech.be/fr/nos-services/relations-internationales>*

Nous te souhaitons un excellent séjour.

L'équipe des coordinateurs du BRI

Fait à Liège, le

Par la signature de ces consignes, je m'engage à respecter les procédures administratives et pédagogiques pendant la préparation et toute la durée de mon séjour. Je suis conscient que cette sélection pourrait être annulée en cas de non-respect des procédures.

La remise de tous les documents administratifs dans les délais impartis est un préalable à la délibération de première session et, conformément à l'article 3.4 du contrat de bourse Erasmus, le remboursement de la partie perçue de la bourse de mobilité sera exigé en cas de manquement avéré (retard dans la transmission des documents notamment).

Nom - Prénom :

Etudiant de

Signature